

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 — — 13 »
Trois mois, — . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.		
6 — 45 — —		
9 — 02 — —		
1 — 33 — —	soir,	
7 — 22 — —		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.		
8 — 20 — —		
12 — 38 — —		
4 — 44 — —	soir,	
10 — 30 — —		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une lettre adressée au Times par M. Bradlaugh, républicain et apôtre de l'athéisme en Angleterre, prouve que le gouvernement de Versailles n'a pas seulement à combattre les prétentions exagérées de la ville de Paris, mais encore une véritable réalisation de révolutionnaires de tous les pays. Dans cette lettre, M. Bradlaugh informe le public qu'il a été arrêté à Calais vendredi dernier, et que, deux jours après, il a été expulsé de France en vertu d'un ordre urgent et impératif du gouvernement de Versailles.

M. Bradlaugh allait évidemment en France pour se concerter avec ses amis de la Commune, et il informe, du reste, avec certains détails, le public de Londres des conditions auxquelles ses amis de Paris consentiraient à traiter.

De ce fait, il faut rapprocher l'agitation des classes ouvrières au-delà du détroit. On sait que le chancelier de l'Échiquier vient d'abandonner plusieurs de ses propositions budgétaires, notamment l'impôt sur les allumettes, devant les manifestations menaçantes des ouvriers de Londres.

Une dépêche de Berlin, en date du 27 avril, fait connaître que l'archevêque de Gnesen, sur la demande de l'archevêque de Westminster, a prié M. de Bismarck de faire des démarches en faveur de l'archevêque de Paris, dont la vie paraît menacée par les insurgés. M. de Bismarck a fait une réponse affirmative. Par suite, M. de Fabrice a été chargé télégraphiquement de faire comprendre à la Commune que, dans le cas où de pareils crimes auraient lieu, l'indignation de l'Europe pourrait décider la Prusse à intervenir.

La question de transfert de la capitale à Rome continue à préoccuper le monde politique en Italie. Nos agents engagent vivement le gouvernement italien à ne rien précipiter, lui montrent le danger qu'il peut avoir à aggraver le conflit avec la cour romaine. Au Sénat qui discute en ce moment la loi sur les garanties données à l'Église catholique, un groupe de sénateurs serait disposé à faire une proposition dans le sens de l'ajournement du transfert. Le conseil des ministres est divisé. Toutefois, la majorité s'est, assure-t-on, prononcée pour le maintien du projet primitif; on doit en faire une question de cabinet. (Français.)

On écrit de Versailles, le 28 avril 1871 :

Cette nuit comme les nuits précédentes le canon a cessé de gronder, parfois même les coups étaient si retentissants qu'on eût cru la bataille engagée à peu de distance de Versailles; mais ce n'était là qu'un effet d'acoustique produit par la direction du vent.

Je ne sache pas qu'il se soit d'ailleurs rien passé de bien sérieux; s'il faut en croire ce que l'on me dit, c'est le génie qui aurait en ce moment le principal rôle à remplir dans la confection des travaux d'approche, ce qui permet de supposer que nous n'aurons pas de grandes affaires d'ici à quelques jours. Il se pourrait cependant qu'on eût à soutenir quelque combat furieux, car on prête aux insurgés l'intention de tenter un coup de main.

Il paraît qu'ils étouffent dans Paris et que le moral des gardes nationaux a besoin d'être remonté par quelque opération éclatante.

On est prêt à les recevoir.

Vous ne pouvez vous faire une idée des travaux élevés par les troupes versaillaises sur les positions conquises. Nos généraux, en gens fort avisés, n'ont pas hésité à se servir autant qu'ils l'ont pu, des fortifications volantes établies par les Prussiens; mais partout ils ont apporté des modifications qui les ont rendues plus puissantes pour l'attaque et plus résistantes pour la défense. Ainsi à Breteuil, où nous avons une batterie qui a pour objectif le Point-du-Jour, il est incontestable que les travaux primitivement élevés par les Allemands n'eussent point résisté si nous n'avions établi de nombreux travaux supplémentaires.

Il faut dire que cette position a à subir l'effort du bastion, le feu des locomotives blindées qui circulent sur l'aqueduc, enfin celui des canonniers qui s'avancent parfois jusqu'à l'île de Billancourt. Malgré ces feux combinés, les pièces établies en cet endroit n'ont pas cessé de tirer et de causer à l'ennemi un dommage sérieux. En résumé, nous nous trouvons, sans contredit, dans d'excellentes conditions.

Il ne faut pas toutefois se leurrer d'un espoir exagéré et croire que nous allons entrer dans Paris sous quelques jours. Il paraît parfaitement avéré dès maintenant qu'il faudra procéder jusqu'au bout avec une lenteur méthodique et qu'on ne peut compter sur un résultat définitif avant six semaines au plus tôt. Vous voyez que nous avons le temps d'attendre et de prendre patience.

On m'assure que ce matin même, M. Thiers a dû recevoir une note qui lui est adressée par un certain nombre de personnes notables s'informant d'un fait assez grave, s'il était exact. Voici de quoi il s'agit : Vous savez que sans manquer d'artillerie, on est obligé de faire feu de tous bois et que nous avons en ce moment même, parmi les pièces de siège mises en position contre les forts ou contre les remparts, un certain nombre de vieilles pièces fondées sous Louis XIV et transformées au moment de la guerre. Quoique cette artillerie remplisse très-bien son objet, elle présente cependant certains désavantages qu'il serait bon de faire disparaître. Or, il paraît qu'il existe dans plusieurs dépôts, et à Tarbes notamment, une grande quantité de pièces de 7 nouveau modèle, ainsi que des mitrailleuses dont on a négligé de se servir, sous le prétexte que ce sont des armes de précision. Le bruit court ici que ce fait tient uniquement au mauvais vouloir du comité d'artillerie qui s'obstine à mettre à l'écart les armes fabriquées par le génie civil. Inutile de dire qu'on trouve la chose fort mauvaise et qu'une légère émotion s'est produite à cause de cela. Il y a tout lieu d'espérer que M. Thiers s'empressera de voir ce qu'il y a de fondé en tout ceci, et que, si ce que l'on dit est vrai, il prendra des mesures pour mettre un terme à une obstination des plus préjudiciables.

PROCLAMATION DES HABITANTS DE PARIS PROPOSÉE PAR UNE RÉUNION D'ASSOCIATION.

« La guerre civile a duré trop longtemps, et les déplorables malentendus qui l'ont engendrée doivent cesser.

« Avec le suffrage universel, ce fléau devrait être à jamais impossible parmi nous.

« En conséquence :

« 1^o Nous voulons que Paris jouisse, comme toutes les grandes villes de France, d'une représentation municipale élue, et qu'il fasse lui-même les affaires de la cité ;

« 2^o Nous voulons énergiquement le maintien de la République ;

« 3^o Nous voulons, pour l'affirmer, que le président de la République soit élu le plus promptement possible ;

« 4^o Nous voulons que les citoyens sans ouvrage conservent le subside qui les faisait vivre, jusqu'au jour où le travail leur permettra de vivre sans en avoir besoin ;

« 5^o Nous voulons que les hommes honnêtes qui font partie de la garde nationale ne soient ni poursuivis ni inquiétés dans l'avenir ;

« 6^o Nous voulons, enfin, que les ateliers se rouvrent ; que les étrangers puissent venir faire leurs commandes, afin que le travail reprenne avec une nouvelle vigueur, car c'est le vrai moyen de salut qui nous reste pour cicatriciser toutes nos blessures.

« Voilà ce que nous demandons, et le président du pouvoir exécutif l'a accordé dans ses diverses circulaires. Cessons donc une guerre civile impie, puisque le suffrage universel nous reste ! »

LES FLOTTES EUROPÉENNES.

L'administration de la marine allemande vient de publier un rapport sur les flottes européennes : L'Angleterre possède 630 vaisseaux, avec 7,902 canons et la force de 705,898 chevaux.

La France, 362 vapeurs, 100 navires à voiles, avec 4,834 canons et 91,338 chevaux de force ;

La Hollande, 67 vapeurs, 64 navires à voiles, avec 1,503 canons ;

Le Portugal, 5 vapeurs, 25 voiliers, avec 366 canons ;

L'Espagne, 74 vapeurs, 48 voiliers, avec 1,000 canons et 26,716 chevaux de force ;

L'Autriche, 53 vapeurs, 164 voiliers ;

La Turquie, 91 vapeurs, 94 voiliers, avec 2,370 canons ;

La Russie, outre les 20 fameux monitors qu'un journal sait exister dans la mer d'Azoff, 237 vapeurs, 37 voiliers, avec 2,900 canons ;

La Suède et la Norvège, 53 vapeurs, 246 voiliers, avec 1,323 canons ;

Et enfin, le Danemark, 31 vapeurs et 58 voiliers, avec 455 canons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le gouvernement vient de transmettre télégraphiquement, de Versailles à Toulon, l'ordre d'embarquer immédiatement pour Bône une batterie de 7, se chargeant par la culasse, et trois mitrailleuses.

Ceci indique que les troubles qui agitent notre colonie ne sont pas encore apaisés.

— Les journaux bonapartistes continuent avec une impudeur sans pareille à prendre hautement le parti de l'insurrection contre le gouvernement légal et la République.

— Le conseil municipal de Saint Etienne, imitant la commune de Lyon, avait, dans sa séance du 22 avril, remplacé les instituteurs congréganistes par des laïques et supprimé dans les écoles tout enseignement religieux. M. Jules Simon a, d'après le *Mémorial de la Loire*, écrit au préfet du département une lettre où il rappelle le conseil municipal à l'exécution de la loi.

— M. le ministre de l'intérieur vient de faire demander d'urgence, aux préfets, un état détaillé, avec pièces à l'appui, des orphelins et des veuves faits par la guerre.

— Une circulaire de M. Ernest Picard aux préfets prescrit à ces fonctionnaires de se montrer très-sévères dans la délivrance des passeports que réclameraient les étrangers de leurs localités pour se rendre à Paris ou à Versailles.

Le gouvernement tient à priver l'émeute d'une partie de ses ressources, en arrêtant à nos frontières, ou en maintenant dans nos départements, les hommes de toutes nationalités qui viennent aider l'insurrection contre nous.

— Le Gouvernement a reçu la délégation de l'Union Républicaine du Havre. MM. les délégués proposaient, pour mettre un terme à la guerre civile : « la reconnaissance de la Commune par M. Thiers et l'Assemblée. »

Ce moyen radical a été naturellement écarté sans la moindre discussion.

— Les portes de Versailles sont gardées avec plus de soin que jamais par les agents chargés de vérifier les papiers des arrivants.

Les habitants de l'extérieur que leurs affaires appellent chaque jour à Versailles doivent toujours être munis de quelque pièce justificative, la préfecture de police ayant décidé qu'elle ne délivrerait aucun laissez-passer permanent.

— Nous apprenons d'une source que nous croyons sûre qu'une décision vient d'être prise au sujet du *Journal officiel*, dont l'impression serait désormais confiée à l'imprimerie nationale. Pour le moment, on se servirait des presses que la maison Didot possède hors de Paris.

— M. le général Trochu était sorti à cheval, selon son habitude. Il était lancé au grand trot, lorsqu'une lourde voiture, passant brusquement, a fait jeter de côté le cheval, qui est tombé sur le général. Trois artilleurs l'ont relevé, et il a voulu être remis en selle. Ramené au pas à Versailles, le général a dû se mettre au lit; mais le chirurgien a constaté qu'il en serait quitte pour une contusion violente, sans aucune fracture.

— L'*Univers* assure qu'on aurait saisi à Berne un important envoi de poudres, destiné à Lyon, pour y être remis entre les mains des adversaires du gouvernement.

— La Commune vient d'élaborer un plan de réorganisation de ses forces militaires. Le commandement supérieur est désormais divisé entre deux généraux : Dombrowski et Wroblewski. Le premier commande les forces chargées de la défense du territoire compris entre Saint-Ouen et le Point-du-Jour. Son quartier-général est à la Muette. Ce commandement embrasse trois subdivisions : 1^o Saint-Ouen et Clichy; 2^o Levallois-Perret et Neuilly; 3^o Passy-Auteuil et le Point-du-Jour.

Le général Wroblewski commande du Point-du-Jour à Bercy. Les subdivisions de ce commandement sont : 1° Issy et Vanves ; 2° Montrouge et Bicêtre ; 3° Ivry.

Le quartier-général est à Gentilly.

A chacun des quartiers-généraux est attaché un conseil de guerre permanent et un service de prévôté.

On se demande si la nouvelle organisation imaginée par le général Cluseret n'a pas pour principal but de diminuer la prépondérance de Dombrowski, jusqu'ici seul commandant en chef.

— Le général Bergeret, rentré en grâce auprès de la Commune, a été délégué comme adjoint à M. Delescluze, à la Commission de la guerre. Cette nomination n'est pas faite pour plaire à M. Cluseret.

— D'après des rapports que l'on croit sûrs, l'effectif des troupes actives de la Commune ne s'élèverait pas à plus de 25,000 hommes. Chacun des anciens bataillons ne fournit pas en moyenne plus de 120 hommes. On comprend la lassitude de ces hommes qui sont constamment sur pied. La canonnade incessante que nous dirigeons contre les positions occupées par les communaux contribue encore à augmenter leur fatigue. Aussi, les militaires appellent-ils notre tir un « tir de fatigue. »

Nous sommes d'autant plus disposé à croire à l'exactitude de ce renseignement, que le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville vient de prendre une nouvelle mesure dictatoriale, implicite aveu de la désorganisation profonde des forces militaires dont elle avait disposé jusqu'alors.

Les réfractaires de la Commune devenant de jour en jour plus nombreux, M. Cluseret a cherché un remède en créant dans chaque arrondissement un bureau militaire chargé de découvrir partout où ils se cacheraient les citoyens qui n'entendent point se faire tuer pour les réformateurs de l'insurrection.

— Il paraît que le ravitaillement de Paris par les gares de chemin de fer est arrêté. Nous ignorons ce que pensent au fond messieurs les fédérés de cette complication nouvelle. Mais il paraît qu'ils ont affecté d'y voir un moyen d'augmenter leur effectif. — « Vous ne nous ravitaillez plus, auraient-ils dit aux compagnies : à merveille ; mais votre service devient par là des plus simples. Vous n'avez plus besoin de vos employés : nous les prenons. » La Commune compte ainsi gagner six mille volontaires.

— Une personne qui arrive de Paris annonce que, dans un des derniers conseils de guerre tenus par la Commune, il a été décidé qu'à partir d'hier lundi, les portes de Paris resteraient fermées. On voit que, malgré leurs bulletins de victoire, les généraux de la Commune ne se font pas illusion sur les progrès de nos troupes.

— Quelques journaux ont annoncé à tort que

le rationnement était rétabli à Paris. Il n'en est rien ; mais depuis quatre jours il n'est pas entré de viande fraîche dans la capitale.

— Un pillage dont on n'a pas parlé, c'est celui du palais de la Légion d'Honneur, qui a eu lieu dimanche dernier, les armes à la main, par messieurs les gardes nationaux de la Commune.

— Les ateliers du chemin de fer du Nord, sur l'injonction de la Commune de Paris, ont repris leur fabrication de pièces d'artillerie.

Quatorze canons, qui étaient restés inachevés depuis l'état de siège, viennent d'être finis et ont été livrés.

Une commande nouvelle a été faite.

— La Commune ne légifère pas seulement pour l'avenir : elle s'occupe aussi du passé, et voici de quelle sorte. Elle vient de réhabiliter l'assassinat du général Bréa. Sur l'initiative du citoyen Vésinier, voici la proposition qu'elle a adoptée et qui concerne les assassins de l'infortuné général, lâchement assassiné, comme on sait, dans les journées de juin 1848 :

« La Commune de Paris consacre la mémoire des citoyens Cirasse et Cuisinier, martyrs de la liberté, guillotins par les assassins de juin 1848 ; amnistie le citoyen Nourry, encore détenu, après vingt-deux ans, au bagne de Cayenne, et elle le fera mettre en liberté aussitôt que les circonstances le permettront. La Commune ordonne de plus la destruction de la chapelle expiatoire élevée sur le lieu du crime. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après les premiers renseignements les élections municipales se sont passées partout avec beaucoup de calme.

Elles se sont faites généralement dans le sens des républicains conservateurs.

A Angers et à Nantes c'est la liste républicaine qui l'a emporté en entier.

Nous sommes priés de faire connaître qu'il est indispensable de se munir de passeports pour voyager. Un grand nombre de voyageurs sont dépourvus de titre de voyage, et s'exposent ainsi à être provisoirement arrêtés.

L'affranchissement des lettres de la France pour l'Alsace et la partie de la Lorraine annexée est obligatoire. La taxe est de 20 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

NÉCROLOGIE.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* :

M. l'abbé Augustin Hy, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu, est décédé, la semaine dernière, 16 avril, à Saumur.

De graves et incessantes préoccupations au milieu des morts si nombreuses autour de nous, ont pu seules nous empêcher de rendre à ce digne prêtre l'hommage qui lui appartient.

Peu de mots suffiront à son éloge et résumeront ses vertus et les services qu'il a rendus. — Ses vertus : tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier la piété, la simplicité, la candeur et l'aimable bonté de cette belle âme. — Ses services : il a passé vingt-quatre ans de sa vie dans le ministère d'un hôpital, au milieu des malades et des mourants. Il semblait d'ailleurs que Dieu l'eût prédestiné à ces fonctions belles entre toutes, puis que le poste de l'honneur sacerdotal est au milieu des membres choisis du Sauveur, mais au regard de la nature, les plus ingrates et les plus vides de consolations humaines. M. l'abbé Hy avait en partage l'indulgence et la bonté, la patience et l'humilité, si nécessaires aux diverses conditions dans lesquelles s'exerçait son ministère. Non pas que chez lui, la pratique en fût sans mérite et facile : nous savons que ses impressions étaient au contraire assez vives et profondes pour gagner auprès de Dieu le prix de ses vertus.

Comme un soldat obscur, placé loin des regards à ce poste important et sans gloire, il a combattu le bon combat sous l'œil de Dieu, fidèlement et jusqu'à la mort ; car en quittant, il y a neuf mois, la place que lui avait confiée son évêque, il était déjà frappé mortellement.

Et pendant ces vingt-quatre années de ministère, que de malades soulagés ! que d'infortunes adoucies ! que d'œuvres accomplies pour Dieu seul ! Car il savait, comme le disait naguère une voix de plus en plus chère au diocèse d'Angers, « qu'il n'appartient qu'à Dieu de réserver aux hommes des récompenses aussi grandes que leurs œuvres. » Voilà le secret de cette aimable et facile résignation avec laquelle il rapportait, un jour, cette parole recueillie à la suite d'une des épidémies qu'il avait traversées. Des distinctions bien méritées avaient été distribuées tout autour de lui, sans l'atteindre. Quant à l'aumônier, dont la demeure était au milieu même des cholériques, *quelqu'un* lui avait dit simplement : « Qu'on n'y avait pas pensé. » « *Ego ero merces vestra magnanimis.* C'est moi qui serai magnifiquement là-haut votre récompense. » Cette grande voix du Dieu qu'il aimait par-dessus tout avait à peine laissé l'autre monter jusqu'à lui.

Les distinctions ne l'avaient point cherché pendant qu'il vivait. Les honneurs de ses funérailles ont gardé, pour ainsi dire, le cachet de cette modestie qui avait été le propre de toute sa vie.

Toutefois, le clergé de Saumur s'était empressé, autant que les circonstances le lui permettaient, de rendre l'hommage qu'il devait à la mémoire du saint prêtre. De son côté, l'administration des Hospices ne pouvant, comme elle l'eût désiré, assister tout entière au convoi, avait député son doyen, M. Paul Ratouis, et son secrétaire-économiste, M. Chesneau.

Qu'ils soient remerciés pour cet honneur rendu au prêtre qu'ils ont vu à l'œuvre pendant tant

d'années. Et puis, en dehors de quelques parents, le personnel de l'Hospice avec ses orphelins, ses infirmes et ses malades, formait le cortège du prêtre dont la mémoire reste si vivante parmi eux.

Puisse cette mémoire demeurer au milieu de nous, avec le doux parfum et l'enseignement de ses vertus, comme elle demeurera éternellement dans le ciel ! *In memoria aeterna erit justus.*

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 1^{er} mai, 8 h. matin.

Un parlementaire a sommé hier soir le général d'Issy de capituler.

Les insurgés ont répondu qu'ils allaient délibérer et donneraient leur résolution dans une demi-heure. Ils ont ensuite demandé à prolonger ce délai.

Le parlementaire est alors revenu.

Les négociations pour la capitulation ont recommencé dans la matinée et vont aboutir probablement.

Les dépêches de Berlin annoncent que l'on exige de nouvelles troupes allemandes en France.

Le *Journal officiel* de la Commune de Paris approuve une résolution de la commission exécutive révoquant le général Cluseret et ordonnant son arrestation.

Un arrêté nomme le citoyen Rossel, à titre provisoire, délégué aux affaires de la guerre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Marché de Saumur du 29 avril.

Froment (l'h.) 77 k.	29 58	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (h. bar.)	750	200
Orge	65	— Luzerne	—	780 180
Avoine h. bar.	50	— Paille	—	780 110
Fèves	75	— Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	— cassées	50	—
— rouges	80	— Cire jaune . .	50	175
Graine de lin . .	70	— Chanvre tillé	—	—
Colza	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix . .	50 k.	— Blanc	—	—
— chenevis	50	— Demi-couleur .	—	—
— delin	50	— Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	60 à 70
Saint-Léger et environs 1878,	1 ^{re} id.	65 à 70
Id.	2 ^e id.	55 à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 ^{re} id.	65 à 70
Id.	2 ^e id.	55 à 60
La Vieille, 1870.	—	35 à 40
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs 1870.	—	120 à 130
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 150
Id.	2 ^e id.	100 à 110
Varrains, 1870.	—	80 à 90
Varrains, 1870.	—	80 à 90
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 110
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Restigné 1870.	—	75 à 80
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	90 à 100
Id.	2 ^e id.	80 à 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o PETITE PROPRIÉTÉ, sur les bords de la Loire, à 16 kilomètres de Saumur, composée d'une maison de maître, remise, écurie, dépendances, jardin bien planté et terre labourable ; le tout d'une contenance de 88 ares 48 centiares ;

2^o AUTRE PROPRIÉTÉ, à Bagnoux, rue des Pauvres, comprenant maison, jardin et vigne ; le tout clos de murs, contenant 45 ares ;

3^o QUARANTE-SEPT ARES DE VIGNE, au quartier Henry, près la Pierre-Couverte, à Bagnoux.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, occupée par M. Rozière, serrurier, et autres ;

2^o MAISON, rue du Portail Louis, n^o 54 ;

3^o MAISON, rue de la Tonnelle ;

4^o PETITE MAISON, rue Duncan. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Le vert de la prairie Ponneau ouvrira lundi 1^{er} mai. S'adresser au château de l'île Ponneau et sur la prairie au garde.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, vis-à-vis l'église.

UNE MAISON, composée de deux chambres à feu, cellier, et 38 ares de terre affilée d'arbres fruitiers. S'adresser audit notaire. (56)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1871,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M. le général Michel.

S'adresser à M. LEGUÉ, rue du Portail-Louis, n^o 4. (45)

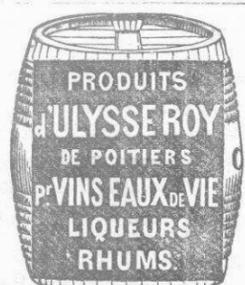
A AFFERMER

1^o Pour la Saint-Jean 1871, un jardin, situé au Champ-de-Foire, et rue Verte, à Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, occupé par MM. Lesueur ;

2^o Et de suite, maison de maître et jardin, maison de fermier et 66 ares de jardin et terre, à Saint-Lambert-des-Lévées, près la gare. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON, avec écurie et remise, située à Saumur, rue Cendrière, n^o 10. S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, place du Roi-René, à Saumur.

A LOUER DE SUITE 1^o MAISON à Saumur, rue du Portail-Louis, appartenant à M^{me} Paris ; 2^o MAISON à Saumur, rue de la Tonnelle, appartenant à M. Saillant ; 3^o PREMIER ÉTAGE d'une maison, à Saumur, rue du Portail-Louis, à M. Pasquet-Morin. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

RIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou. S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEBOUX.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A CEDER Par suite de décès, Un atelier de charron-forgeron, bien achalandé. S'adresser audit notaire. (75)

A LOUER DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.